

Eolien en mer : Agnès Pannier-Runacher présente le plan d'accélération de la filière et annonce le lauréat de l'appel d'offres Centre Manche 1

Le Lundi 27 mars 2023

Face à l'urgence climatique, la France s'est fixé des objectifs ambitieux : atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et devenir le premier grand pays industriel à sortir de sa dépendance aux énergies fossiles. Dans ce contexte, et suite à la promulgation de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique, présente un ensemble de mesures qui permettront d'accélérer le développement de l'éolien en mer souhaité par le Président de la République. A cette occasion, la ministre annonce le lauréat de l'appel d'offres du projet situé au large de la Normandie, qui porte à 4 GW la puissance cumulée des projets éoliens en mer actuellement en développement.

Comme le prévoit [la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables promulguée le 10 mars 2023](#), **le processus de participation du public pour les futurs parcs éoliens en mer, à l'échelle des quatre façades maritimes françaises, sera bientôt lancé.** Ce processus permettra de décider du format de cette participation des citoyens, qui seront sensibilisés à l'ensemble des enjeux liés à l'éolien en mer. Cette consultation du public participera à la mise à jour des documents stratégiques de façade.

C'est dans ce contexte qu'**Agnès Pannier-Runacher** annonce plusieurs avancées majeures pour accélérer le développement des projets éoliens en mer en cours :

- **L'attribution du projet de parc éolien en mer situé au large de la Normandie (Centre Manche 1) à Eoliennes en Mer Manche Normandie, société de projet d'EDF Renouvelables et de Maple Power.** Le tarif proposé est très compétitif et démontre une fois de plus la maturité

de la filière de l'éolien en mer posé, au profit de nos concitoyens. Cette procédure de mise en concurrence a permis d'introduire de nouveaux critères renforçant le rayonnement du projet sur l'économie locale et l'environnement, les offres des candidats ayant été notées sur divers engagements : recyclage des pales, contribution à un fonds de protection de la biodiversité, taux de recours à des PME pour la construction et l'exploitation, recours à l'investissement participatif, etc. D'une puissance de 1000 MW, la production de ce parc représentera la consommation électrique d'environ 800 000 foyers. Sa mise en service est attendue en 2031.

- **La publication du cahier des charges du projet éolien en mer flottant de 250 MW en sud Bretagne (A05)** sur le site internet de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) en avril prochain. Ce projet sera l'un des premiers projets d'éolien flottant au monde attribué par appel d'offres commercial. Les candidats pourront préparer leurs offres, qui seront ensuite sélectionnées sur la base d'un panel de critères économiques, sociaux et environnementaux. L'attribution de ce parc est prévue pour la fin de l'année 2023.
- **La sélection des candidats qui participeront aux dialogues concurrentiels pour les deux projets de parcs éoliens en mer situés au large de l'île d'Oléron (A07) et de la Normandie (A08).** L'attribution de ces deux parcs interviendra au début de l'année 2024, pour une mise en service prévue en 2032.

| | |
|---|---|
| <p>AO7 (1 000 MW) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ocean Winds • Groupement Energies du Méridien (Corio Generation et Qair Eolien Posé Oléron) • Groupement Eoliennes en mer Oléron Atlantique (EDF Renouvelables et Maple Power) • RWE • Iberdrola • Océole • Eni Plenitude • Groupement Oléron Energies Marines (TotalEnergies et Jera Power) • Skyborn-Cobra | <p>AO8 (1 500 MW) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alliance formée par Vattenfall, Skyborn Renewables et la Banque des Territoires • Groupement Eoliennes en Mer du Suroit (EDF Renouvelables et Maple Power) • Ocean Winds • Groupement Cotentin Energies Marines (TotalEnergies et RWE) • Iberdrola • Groupement Energies du Méridien (Corio Generation et Qair Eolien Posé Manche) • Eni Plenitude |
|---|---|

Après la mise en service du premier parc éolien en mer français à Saint-Nazaire en 2022, ces avancées représentent une nouvelle étape dans l'atteinte de l'objectif de **40 GW de puissance installée en 2050**.

Dans cette dynamique, **Agnès Pannier-Runacher** annonce également le lancement d'**une consultation nationale sur l'accélération des procédures de mise en concurrence** et sur l'évolution des modalités de soutien public aux parcs éoliens en mer. **Tous les citoyens peuvent participer jusqu'au 12 juin 2023 sur le site éoliennesenmer.fr.**



Crédits :

DGEC



Crédits :

DGEC

L'Observatoire de l'éolien en mer

Installé en août 2022 et doté d'un budget de 50 millions d'euros pour la période 2022-2024, l'Observatoire de l'éolien en mer est chargé de :

- Regrouper et valoriser les connaissances existantes sur le milieu marin et les impacts de l'éolien en mer sur ce milieu, y compris le retour d'expérience des parcs déjà opérationnels à l'étranger ;
- Mener de nouveaux programmes d'acquisition de connaissances sur le sujet.

Un Conseil scientifique national (CSN) a été installé au sein de l'Observatoire en décembre 2022. Présidé par Françoise Gaill et rassemblant 20 personnalités scientifiques, il a pour mission d'apporter l'éclairage scientifique nécessaire à la réalisation des missions de l'Observatoire

Dans la continuité du rôle du CSN, le Gouvernement annonce qu'un appel à projets, porté par l'Office français de la biodiversité (OFB) et sous la supervision du CNS, sera lancé prochainement. Il portera sur des projets de recherche liés à l'acquisition de connaissances sur le milieu marin et les interactions de l'éolien avec celui-ci. Il sera ouvert à l'ensemble de la communauté scientifique ainsi qu'aux bureaux d'études et associations.

Le Gouvernement a également décidé de saisir le CNRS et l'Ifremer pour mettre en place une expertise scientifique collective et établir l'état de l'art des connaissances scientifiques sur les effets des parcs éoliens en mer et de leurs raccordements sur les milieux marins et côtiers. Une étude inédite sera également lancée sur les migrations d'oiseaux sur l'arc Manche-Atlantique, nommée MIGRATLANE, dotée d'un budget d'environ 11 M€ sur 4 ans. Les résultats seront rendus publics.

Après la promulgation de la loi d'accélération des énergies renouvelables, j'annonce cette feuille de route sur l'éolien en mer. Nous portons à 4 GW la puissance cumulée des projets éoliens en mer actuellement en développement, soit la production d'électricité décarbonée pour 7 millions de Français. Cette filière, c'est aussi 6 600 emplois en France, en croissance de 36 % en un an, et des usines qui sortent de terre dans nos territoires et qui représentent un tiers des moyens de production à l'échelle européenne. Pour atteindre l'objectif de 40 GW à l'horizon 2050 fixé par le Président de la République et la Première ministre, nous continuerons à avancer avec toutes les parties prenantes pour construire une vision énergétique et industrielle nationale synonyme d'indépendance, d'emplois et de reconquête industrielle. »

Agnès Pannier-Runacher